

Falaise - 180 F

TENSION - 180 F

REGLEMENT DU SALON D'ART SACRE

I - Les oeuvres devront être apportées au Musée d'Art moderne dans la journée du Mercredi 16 Juin aux heures d'ouverture du Musée: soit de 10 h. à midi et de 14 h. à 18 heures.

II - Le vernissage se fera le Samedi 19. En conséquence nous insistons spécialement auprès de MM. les architectes et peintres-verriers pour qu'ils assurent l'installation de leurs envois au cours des journées des Jeudi 17 et Vendredi 18.

L'exactitude à déposer les oeuvres dans la journée du Mercredi évitera tout flouage à ce sujet.

III - Les cartes d'invitation pour le vernissage pourront être retirées à partir du 1er Juin chez Mr Cheret 18 rue du Vieux Colombier.

IV - Les frais de participation aux frais généraux sont fixés comme suit:

- 100 F pour oeuvres monumentales: autels, fonts baptismaux, grande mosaïque ou grand vitrail
- 80 F pour documents d'architecture couvrant de 2m50 à 5m
- 50 F - - - - - couvrant 2m50 au plus
- 50 F pour vitraux (non compris frais éventuels d'installation) tapisseries et autres oeuvres en matière de dimension moyenne
- 30 F pour sculptures et - - - - - de petite dimension
- 25 F pour une peinture ou deux gravures
- 10 F par peinture supplémentaire

par degré
mesure

V - Les assurances sont calculées:

- à 1 F. pour mille contre vol, perte et incendie
- à 7 F. pour mille si l'on veut couvrir le risque de casse

VI - Le prix de vente, toujours supérieur au prix d'assurance, comporte une commission de 20 % pour le bureau de vente

VII - Si l'on désire une reproduction de l'oeuvre exposée au catalogue, prière de s'entendre directement avec Mr Pichard avant le 10 Mai

VIII- Les oeuvres devront être reprises par les exposants dans les journées des 19 et 20 Juillet. En cas de prévision d'absence à cette date, prière de charger un transporteur de cette reprise. Ce qui n'aura pas été retiré le 20 sera mis en dépôt au garde-meuble aux frais de l'exposant.

SALON D'ART SACRÉ

Le quinzième Salon d'Art Sacré se tiendra du mercredi 16 juin au dimanche 18 juillet au Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris. La particularité de ce quinzième Salon est qu'une très grande place y sera donnée aux arts plastiques.

Les édifices religieux nouveaux de toute confession et les œuvres qui les concernent plus particulièrement: vitraux et tapisseries, autels et tabernacles, vêtements liturgiques... seront présentés au rez-de-chaussée, dans les salles Wilson. Mais les peintures, sculptures, gravures, groupées depuis quelques années sous le nom de "Réalités spirituelles" et qui représentent un art sacré interconfessionnel, et même indépendant de toute confession, auront à leur disposition tout le premier étage;

Tous les artistes pour qui la peinture et la sculpture demeurent des moyens d'expression profonde de l'homme, une sorte d'engagement total et prophétique, où la plastique adoptée, quelle qu'elle soit, doit permettre à l'auteur d'aller au bout de sa propre recherche, sont invités à participer à cette manifestation.

Les références exigées à l'entrée ne sont en premier lieu, ni la notoriété, ni la singularité, ni la mode. C'est le respect de l'homme et de l'œuvre d'art qui est l'une de ses créations essentielles, d'où notre exigence de qualité. C'est aussi la foi dans la valeur de l'acte humain et créateur et dans sa finalité individuelle et collective.

En quoi nous pensons donner place et satisfaction à de nombreux artistes, parfois mal à l'aise en de certaines aventures. En quoi nous pensons aussi demeurer fidèles au dessein qui nous avait inspiré la création de ce Salon, dessein auquel nous souhaitons aujourd'hui assurer simplement toute son ampleur.

Joseph Pichard.